

## accusé à tort

Par **prunet**, le **06/03/2009** à **16:10**

bonjour,  
j'ai été accusée à tort d'avoir utilisé une CB, la personne s'est retractée, j'habite à + de 100kms du lieu du méfait, la gendarmerie m'a telephone pour que je me présente, il ne m'est pas possible de m'y rendre car 1 je n'ai pas de permis et 2 je peux leur fournir une attestation comme quoi j etais à mon travail le jour de la fraude puis je leur envoyer une lettre recommandée avec ces explications ? ~~trouille~~ ~~non~~ ~~merci~~ ~~de~~ ~~votre~~ ~~aide~~ merci de votre aide

Par **Camille**, le **07/03/2009** à **05:59**

Bonjour,  
La meilleure solution ne serait-elle pas de poser directement la question à ceux qui vous ont convoqués ou à votre gendarmerie locale ?  
Parce que, ça va vous avancer à quoi à supposer que, nous, on vous réponde oui ?  
  
La personne s'est rétractée devant qui ?

Par **prunet**, le **07/03/2009** à **08:45**

bonjour,  
je vous demande un conseil, c'est pour ça que je m'adresse à vous  
la personne s'est retractée devant la gendarmerie ou la plainte avait été déposée merci

Par **Camille**, le **07/03/2009** à **17:31**

Bonjour,  
Alors pourquoi vous convoquent-ils ?  
Comment voulez-vous qu'on devine ? Il n'y a qu'eux qui peuvent vous le dire et vous dire s'il est vraiment nécessaire de vous déplacer ou pas.  
C'est une "invitation" ou une "convocation" ?  
En principe, par téléphone, ce serait plutôt la première hypothèse.  
Donc, pas d'obligation d'y déférer, du moins officiellement.

Par **Ishou**, le **07/03/2009** à **17:44**

La 1ere chose à faire est de demander des explications aux personnes concernées. Aller sur un forum ou concretement, personne ne peut rien faire pour vous, ne vous aidera pas.  
Parlez - en avec la gendarmerie

Par **Camille**, le **07/03/2009** à **19:47**

Bonsoir,  
Voire même avec la gendarmerie locale en leur demandant s'ils ne peuvent pas se mettre en contact avec l'autre gendarmerie pour éclaircir le mystère.